

DELIBERATION 2016-34

LE 21 AVRIL DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. – Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – M. A. CLAMOUSE - Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J.F. procuration à Mme VESSIOT – M. TRINDADE J. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. NENCIONI S. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. ATLAN J.

ABSENTS EXCUSES : Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

Madame FASSIO Isabelle a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION PROJET ASSOCIATION SAINT JEAN DE VEDAS BASKET

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Saint Jean de Védas Basket pour l'organisation du tournoi « Alain GILLES » qui se déroulera les 11 et 12 juin. Cette deuxième édition amènera à développer le basket féminin, l'association s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis deux ans.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à l'association Saint Jean de Védas Basket la somme de 500 € pour l'organisation du tournoi « Alain GILLES » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole



Envoyé en préfecture le 27/04/2016

Reçu en préfecture le 27/04/2016

Affiché le



ID : 034-213402704-20160427-2016_34-DE